

-COMMUNE D'ORSAY-

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2022

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Elisabeth Caux, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillot, Eric Lucas et Laurent Rémy.

Absents excusés représentés :

Anne-Charlotte Benichou Fréderic Henriot Ariane Wachthausen Alexis Midol-Monnet Hervé Dole

20h45 : arrivée d'Alexis Midol-Monnet 20h48: arrivée de Fréderic Henriot

Absents: 1 (Fatima ZGUIOUAR)

Nombre de conseillers en exercice : 32 Nombre de présents à 20h30 : 27

Nombre de votants : 32

Pouvoir à Didier Missenard Pouvoir à Augustin Bousbain Pouvoir à Véronique France-Tarif Pouvoir à Yann Ombrello Pouvoir à David ROS

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Christophe LE FORESTIER est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 MAI 2022

Le procès-verbal de la séance du 24 Mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

	savoir:				
DATE	DECISION N°				
11 mai	22-82	Convention de formation passée avec AGEGIF - 22, rue de Picardie - 75003 PARIS. La formation se déroulera du 13 au 14 juin 2022. Le mondant de la dépense s'élève à 924€ TTC			
11 mai	22-83	Avenant au marché n°2019-03 relatif à l'acquisition d'une solution logicielle nomade d'hygiène-traçabilité HACCP. Le montant de l'avenant n° 1 est de 6 300,01 € TTC et le nouveau montant du marché s'élève à 44 316, 01 € TTC.			
11 mai	22-84	Convention de formation passée avec CNFCE - 38, rue Viala - 75015 PARIS. La formation se déroulera du 21 au 22 juin 2022 à Paris. Le montant de la dépense s'élève à 1 428.00€ TTC.			
1 ^{er} juin	22-85	Convention de mise à disposition à titre gratuit du Gymnase Marie Thérèse Eyquem (grande salle et salle de gymnastique) au profit du CAO Gymnastique aux agrès pour l'organisation de la fête de fin de saison le 26 juin 2022 de 9h00 à 20h00.			
11 mai	22-86	Avenant de la convention de mise à disposition d'installations sportives au profit de l'Association Local de l'Université Paris-Saclay « Cellule de Réponse Rapide ». Modification des horaires de mise à disposition des installations sportives pour la période du 13 septembre 2021 au 12 juin 2022 (hors vacances scolaires). Les horaires sont le mardi de 20h15 à 21h15, 2 lignes d'eau bassin extérieur.			
23 mai	22-87	Convention de mise à disposition à titre gratuit du pas de tir au profit de l'association Club Athlétique d'Orsay section Tir à l'Arc du 9 mai au 23 octobre 2022.			
11 mai	22-88	Convention pour la mise en place du Dispositif Prévisionnel de Secours par le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne. La participation prendra effet lors du Cross scolaire, le 23 mai 2022.			
16 mai	22-89	Avenant n°2 portant modification de la régie de recettes auprès de la police municipale - Régie référencée : RR 03239. A compter du 1 ^{er} juin 2022, l'encaisse de la régie s'élève à 18 000 € et le montant du cautionnement auquel est assujetti le régisseur passe à 1800 €.			
1 ^{er} mai	22-90	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement au profit de Madame Stéphanie GRATECAP.			
9 mai	22-91	Convention de mise à disposition d'un logement au profit de Monsieur Cédric BLONDEL.			
1 ^{er} mai	22-92	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement au profit de Madame Sabrina PERINA.			
16 mai	22-93	Convention de mise à disposition d'un logement à titre précaire et révocable au profit de Madame Léa DABRIOU			
16 mai	22-94	Convention de prêt de véhicule C1 immatriculé GE-406-HD appartenant à la ville d'Orsay, en auto-partage entre des agents du Centre de proximité intercommunal d'Orsay de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et des agents de la ville d'Orsay avec priorité à ces agents. Le cout de l'apport en carburant fera l'objet d'une refacturation au prorata des kilomètres effectués. La convention prendra effet à compter du 23 mai 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.			

13 mai	22-95	Demande de subvention en fonctionnement de 2920 € auprès de la Communauté Paris- Saclay au titre de l'appel à projets « Fête de la Science 2022 ».
23 mai	22-96	Vente d'une banque d'accueil dans le cadre d'une vente aux enchères sur le portail AGORASTORE pour un montant de 200 €, comprenant la commission du prestataire AGORASTORE de 12%.
23 mai	22-97	Adoption de la convention avec la société ACHETEZA pour la gestion comptable et financière du jeu concours intitulé « Vos achats remboursés » pour un montant de 1185 € TTC. Le contrat prend effet à compter du 1 ^{er} juin 2022 jusqu'au 31 aout 2022.
7 juin	22-98	Convention de partenariat avec la base de loisirs « Lac du Bourdon » concernant l'hébergement de 7 jeunes et 2 animateurs du 18 au 21 juillet 2022 pour un montant 432 €. Un acompte de 30 % soit 129,60 € sera adressé au prestataire afin de finaliser cette réservation.
24 mai	22-99	Convention de partenariat avec la ferme du Loterot, située sur la commune de Cahagnes, concernant l'hébergement de 7 jeunes et 2 animateurs du 23 au 26 août 2022 pour un montant de 785 €. Un acompte de 25 % soit 165 € sera adressé au prestataire afin de finaliser cette réservation.
1 ^{er} juin	22-100	Convention de prêt d'exposition ou d'outil pédagogique sur le thème « l'égalité c'est mon genre » avec le Centre Hubertine Aucler, située 2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen. Le prêt est prévu pour une durée de 5 jours, du 20 au 25 juin 2022.
13 juin	22-101	Contrat de cession entre l'association Whiskybaba et la commune d'Orsay relative à l'organisation d'un spectacle tout public « Ouistitibaba - Y'a un canard dans l'public » à l'attention des Orcéens dans le cadre d'un spectacle pour la fête de la musique 2022 le samedi 25 juin 2022 à 15h30 dans le parc Charles Boucher. Le montant de la dépense s'élève à 1 250 € TTC.
1 ^{er} juin	22-102	Convention de mise à disposition, à titre gratuit, du Gymnase Blondin au profit du CAO Basketball pour l'organisation de la fête de fin de saison le 25 juin 2022 de 14h00 à 20h00.
1 ^{er} juin	22-103	Convention de mise à disposition du Boulodrome au profit de l'association Les Amis de Mondétour pour l'organisation de la journée Champêtre le 28 juin 2022 de 9h00 à 19h00.
15 juin	22-104	Convention de mise à disposition du Terrain d'honneur football, du terrain synthétique football, de l'annexe football, du terrain loisir football et des vestiaires du Stade Municipal André Laurent au profit du Football Club Orsay-Bures (FCOB) pour l'organisation de la Macron's Cup du samedi 25 juin 7h00 au dimanche 26 juin 2022 21h00
15 juin	22-105	Convention de partenariat avec l'association 3C, dont le siège social est situé Les jardins de Gambetta – tour n°3 – 74 rue G. Bonnac – 33000 BORDEAUX, à l'occasion de la représentation du spectacle « Sentimental » à l'occasion de la fête de la musique prévue le 25 juin 2022 au parc Charles Boucher à Orsay pour un montant de 2637,50€. Un acompte de 50 % soit 1318,75 € sera adressé au prestataire afin de finaliser cette réservation.
	22-106	EN ATTENTE
13 juin	22-107	Convention de formation passée avec la Fédération des Secouristes Français Croix Blanche chez Monsieur Walter Henry - 14, rue des Eteules - 91540 MENNECY pour 10 agents sur le thème « sauveteur secouriste du travail ». La formation se déroulera les 28 et 29 juin 2022 dans nos locaux. Le montant de la dépense s'élève à 960.00€ TTC.
13 juin	22-108	Convention de formation passée avec COLORI situé 4 rue de la Belle Gabrielle - 94120 FONTENAY AUX ROSES, pour faire suivre une formation sur le thème « L'informatique sans écran pour les enfants de 3 à 6 ans ». La formation se déroulera sur 4 demijournées les 17 - 20 - 31 mai 2022 et 03 juin 2022 dans nos locaux. Le montant de la dépense s'élève à 2 500€ TTC.

13 juin	22-109	Convention de formation passée avec le GREPS situé 1 rue du Docteur Le Savoureux - 92291 CHATENAY MALABRY Cedex, pour faire suivre à un agent du stade nautique une formation sur le thème « révision CAEP MNS ». La formation se déroulera du 7 au 9 septembre 2022 au Bassin nautique de la Norville - Chemin de la Garenne - 91290 La Norville. Le montant de la dépense s'élève à 2 500€ TTC.
15 juin	22-110	Adoption du marché n°2022-03 relatif à l'exploitation et à la maintenance des installations de génie climatique avec la société DALKIA France dont le siège social est situé 37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59350 SAINT ANDRE LEZ LILLE. Le montant annuel P2 (conduite et entretien) est de 146 821,49 € HT pour la ville et de 9 899,88 € HT pour le CCAS. Le montant annuel P3 (garantie totale) est de 39 017,99 € HT pour la ville et de 1 947,98 € HT pour le CCAS. Le montant du P3 pour les travaux programmés sur toute la durée du marché est de 354 380,34 € HT pour la ville et 12 723,46 € HT pour le CCAS. Le marché prend effet le 1er septembre 2022. La durée du marché est de 5 ans fermes. Il prendra donc définitivement fin le 31 août 2027.
20 juin	22-111	Autorisation de destruction de titres non utilisés dans le cadre de l'activité « patinoire » lié à l'évènement Orsay sous le Sapins 2022. Les titres non utilisés ont été restitués à la Trésorerie d'Orsay par le régisseur pour un montant de 938 €
20 juin	22-112	Convention de partenariat avec le Collège Fleming, la MJC Jacques Tati et la 56ème Compagnie dans le cadre d'actions de sensibilisations aux pratiques dramatiques Contemporaines en participant à des ateliers de pratiques théâtrales et en assistant au spectacle de la 56ème Compagnie. La ville d'Orsay s'engage à financer 6h d'interventions auprès des élèves de 6ème E les 3, 9 et 17 juin.

Point n°3 - INSTALLATION DE DEUX CONSEILLER.ES MUNICIPAUX

A la suite de la démission de Madame Emma BRULON, il est procédé à l'installation d'un nouveau conseiller, Monsieur Laurent REMY, présent à la séance du conseil municipal.

Et suite au décès de Monsieur Raymond RAPHAEL, il est également procédé à l'installation de Madame Fatima ZGUIOUAR, non présente à la séance du conseil municipal.

2022-46 - COMMISSIONS MUNICIPALES - ELECTION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRANSPORTS

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Après appel de candidatures :

- **Procède**, à main levée, à la majorité absolue des suffrages et suivant le principe de la représentation proportionnelle à la désignation d'un nouveau membre représentant le conseil municipal, au sein de la commission de l'urbanisme, de l'environnement et des transports,

Mme Caroline DANHIEZ-CAILLOT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu en qualité de membre représentant le Conseil municipal, au sein de la commission de l'urbanisme, de l'environnement et des transports.

La composition de cette commission est désormais la suivante :

Au titre de la majorité :

- Didier MISSENARD
- Frédéric HENRIOT
- Pierre BERTIAUX
- David SAUSSOL
- Véronique FRANCE TARIF
- Alexis MIDOL-MONNET
- Théo LAZUECH
- Martine CHARVIN
- Marie-Pierre DIGARD
- Philippe ESCANDE
- Michèle VIALA
- Elisabeth DE LAVERGNE
- Kaouthar BENAMEUR
- Mireille DELAFAIX
- Albert DA SILVA

Et au titre de la minorité :

- Christophe LE FORESTIER
- Patrick VILLETTE
- Louis LEROY
- Caroline DANHIEZ-CAILLOT
- Eric LUCAS

2022-47 - COMMISSIONS MUNICIPALES - ELECTION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AFFAIRES GENERALES

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Après appel de candidatures :

- **Procède**, à main levée, à la majorité absolue des suffrages et suivant le principe de la représentation proportionnelle à la désignation d'un nouveau membre représentant le conseil municipal, au sein de la commission des finances, du développement économique et affaires générales.

Mme Caroline DANHIEZ-CAILLOT, ayant obtenu la majorité absolue est élu en qualité de membre représentant le Conseil municipal, au sein de la commission des finances, du développement économique et affaires générales.

La composition de cette commission est désormais la suivante :

Au titre de la majorité :

- Elisabeth CAUX
- Didier MISSENARD
- Frédéric HENRIOT
- Pierre BERTIAUX
- David SAUSSOL
- Elisabeth DELAMOYE
- Eliane SAUTERON
- Augustin BOUSBAIN
- Yann OMBRELLO
- Théo LAZUECH
- Pierre CHAZAN
- Hervé DOLE
- Philippe ESCANDE
- Marie-Pierre DIGARD
- Kaouthar BENAMEUR

Et au titre de la minorité

- Christophe LE FORESTIER
- Patrick VILLETTE
- Louis LEROY
- Caroline DANHIEZ-CAILLOT
- Eric LUCAS

2022-48 – AFFAIRES GENERALES – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LE SIAHVY

Le Conseil municipal, à l'unanimité:

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel ci-annexé, aux termes duquel les parties défenderesses conviennent de fixer l'indemnisation globale du préjudice matériel du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY) à la somme transactionnelle, forfaitaire, nette et définitive de 21 760.66 € HT, représentant 50% du montant des travaux destinés à la sécurisation du réseau.

De son côté, le SIAHVY consent à prendre en charge 50% du coût des travaux de remise en état du collecteur et s'engage à renoncer à tous recours.

2022-49 - INTERCOMMUNALITE - AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) NORD ESSONNE, MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL, APPROBATION DES STATUTS MODIFIES ET DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Conseil municipal, à l'unanimité:

- Approuve la procédure d'augmentation de capital de la Société Publique Locale (SPL) Nord-Essonne s'élevant de 77 000 euros à 255 000 euros, réservée aux cinq nouveaux actionnaires, qui sont les villes de Ballainvilliers, de Longjumeau, de Chilly-Mazarin, de Saulx-les-Chartreux ainsi que la communauté d'agglomération Paris Saclay,
- Approuve les statuts modifiés de la SPL Nord-Essonne et, en particulier la modification de l'objet social de la SPL Nord-Essonne afin de permettre la réalisation d'actions et d'opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du Code de l'urbanisme et d'opérations de construction.
- **Approuve** que le nombre de représentant de la ville d'Orsay au conseil d'administration de la SPL Nord-Essonne soit fixé à un, en conséquence de la réalisation de la procédure d'augmentation de capital,
- **Désigne** Pierre Bertiaux aux fins de représenter la ville d'Orsay au conseil d'administration de la SPL Nord-Essonne,
- Désigne Davis Ros aux fins de représenter la ville d'Orsay au sein de l'assemblé générale de la SPL Nord-Essonne,
- **Relève** Philippe Escande de ses fonctions de représentant de la ville d'Orsay au sein de la SPL Nord-Essonne,
- Autorise le représentant au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SPL Nord-Essonne à voter en faveur des résolutions permettant l'augmentation de capital décrite et la modification des statuts,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document ou tout acte et à entreprendre toute démarche nécessaire auprès de la SPL Nord-Essonne afin d'exécuter la présente délibération.

2022-50 – INTERCOMMUNALITE - RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (CPS) du 28 juin 2022.

2022-51 - FINANCES - COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE D'ORSAY 2021 BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Après en avoir délibéré,

- Constate la stricte concordance entre le compte de gestion de l'année 2021 et le compte administratif 2021 de la commune :

	Résultat de clôture exercice précédent : 2020	Part affectée à l'investissement en 2021	résultat exercice 2021	Résultat de clôture exercice 2021	
Investissement	-225 096,96		1 712 546,78	1 487 449,82	
Fonctionnement	3 240 591,45	1 363 934,50	1 336 914,94	3 213 571,89	
Total	3 015 494,49		3 049 461,72	4 701 021,71	

- Prend acte du compte de gestion de la Trésorière, Madame Isabelle BAILLOUX, comptable de la commune d'Orsay, pour l'exercice 2021 tel que présenté en annexe à la présente délibération.

2022-52 - FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE D'ORSAY 2021 BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil, et le conseil siégeant sous la présidence de Monsieur Missenard, conformément au Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal, à l'unanimité (30 votants)

Après en avoir délibéré,

- Constate la stricte concordance entre le compte de gestion de l'année 2021 et le compte administratif 2021 de la commune,
- Constate le résultat final de l'exercice 2021 :

Résultat final de la section de fonctionnement

3 213 571,89 €

Résultat final de la section d'investissement :

1 487 449,82 €

Solde des restes à réaliser :

-2 531 363,49 €

Résultat final de la section d'investissement :

-1 043 913,67 €

Résultat de fonctionnement reporté

2 169 658,22 €

- Adopte le compte administratif de l'exercice 2021 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits empl	oyés (ou restant à	employer)	
Ollap.		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	6 108 865,00	4 821 003,23	895 708,23	00,0	392 153,54
012	Charges de personnel, frais assimilés	14 974 000,00	14 838 481,34	24 366,10	0.00	111 152,56
014	Atténuations de produits	637 253,00	632 628,94	0,00	00,0	4 624,06
65	Autres charges de gestion courante	2 082 590,56	1 966 274,82	49 685,60	0.00	66 630,14
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0,00	0,00	00,0	0,00
To	tal des dépenses de gestion courante	23 802 708,56	22 258 388,33	969 759,93	- 0,00	574 560,30
66	Charges financières	306 600,00	306 319,39	00,0	0,00	280,61
67	Charges exceptionnelles	486 030,00	360 776,00	00,0	0,00	125 254,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0.00
022	Dépenses imprévues	0,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	24 595 338,56	22 925 483,72	969 769,93	0,00	700 094,91
023	Virement à la section d'investissement (2)	2 035 616,95				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 110 962,00	1 000 770,77			110 191,23
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0.00			0.00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	3 146 578,95	1 000 770,77			2 145 808,18
	TOTAL	27 741 917,51	23 926 254,49	969 769,93	0,00	2 845 903,09
D 002	Pour information Déficit de fonctionnement reporté de N-1	(a) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chan	Libellé		Crédits emp	loyés (ou restant à	employer)	
Chap	Libone	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Allénuations de charges	280 000,00	276 799,97	0,00	0,00	3 200,03
70	Produits services, domaine et ventes div	3 275 682,00	2 675 666,98	576 124,61	0,00	23 890,41
73	Impôts et taxes	19 326 973,00	19 736 116,97	67 342,60	0,00	-476 486,57
74	Dotations et participations	2 300 340,00	2 145 994,30	0,00	0,00	154 345,70
75	Autres produits de gestion courante	296 500,00	272 922,25	60 800,00	0,00	-37 222,25
Ε.	Total des recottos de gestion courante	25 479 495,00	25 107 500,47	704 267,21	0,00	-332 272,68
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	200 000,00	312 616,87	0,00	0,00	-112 616,87
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0.00	0,00			0.00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	25 679 495,00	25 420 117,34	704 267,21	0,00	-444 889,55
042	Opérat" ordre transfert entre sections (2)	185 000,00	108 544,81			76 455,19
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0.00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		185 000,00	108 544,81			76 455,19
TOTAL		25 864 495,00	25 528 662,15	704 267,21	0,00	-368 434,36
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 1 876 656,95				

⁽¹⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires

⁽²⁾ DF 023 = RI 021 _DI 040 = RF 042 _RI 040 = DF 042 _DI 041 = RI 041 _DF 043 = RF 043

⁽³⁾ Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	404 312,23	169 023,03	201 157,17	34 132,03
204	Subventions d'équipement versées	990 015,00	950 767,11	34 429,62	4 818,27
21	Immobilisations corporelles	5 844 717,63	2 295 318,85	3 241 435,78	307 963,00
22	Immobilisations reques en affectation (4)	0,00	0.00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	117 735,68	25 663,91	0,00	92 071,77
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	7 356 780,54	3 440 772,90	3 477 022,67	438 985,07
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investis sement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 806 401,00	1 356 402,77	0,00	449 998,23
18	Compte de liaison : affectal* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0.00
26	Participat® et créances rattachées	0,00	0.00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0.00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	1 806 401,00	1 356 402,77	0,00	449 998,23
45	Total des opé, pour compte de tiers (6)	305 000,00	0,00	0,00	305 000.00
Total	des dépenses réelles d'investissement	9 468 181,54	4 797 175,67	3 477 022,57	1 193 983,30
040	Operat* ordre transfert entre sections (1)	185 000,00	108 544.81		76 455,19
041	Opérations patrimoniales (1)	980 000,00	0.00		980 000,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	1 165 000,00	108 544,81		1 056 455,19
	TOTAL	10 633 181,54	4 905 720,48	3 477 022,67	2 250 438,49
Pour Information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		(2) 225 096,96			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 019 092,00	666 981,26	945 659,08	-593 548,34
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 264 109,05	1 814 100,02	0,00	450 009,03
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0.00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	00,0	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0.00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00
	Total des recettes d'équipement	3 363 201,05	2 481 081,28	945 659,08	-63 539,31
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 696 000,00	1 771 204,13	0.00	-75 204,13
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	1 363 934,50	1 363 934,50	00,0	0,00
138	Autres subvent" invest, non transf.	0.00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	1 276,58	0,00	723,42
18	Compte de liaison : affectat" (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ¹ di créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	00,0	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 564,00		0,00	
	Total dos recettes financières	3 063 498,50	3 136 415,21	0,00	-72 916,71
45	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	305 000,00	0,00	0,00	305 000,00
Tota	al des recettes réelles d'investissement	6 731 699,55	5 617 496,49	945 659,08	168 543,98
021	Virement de la sect" de fonctionnement (1)	2 035 616.95			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	1 110 962.00	1 000 770,77		110 191,23
041	Opérations patrimoniales (1)	980 000,00	0.00		980 000.00
Tota	il des recettes d'ordre d'investissement	4 126 578,95	1 000 770,77	To a Sign	3 125 808,18
	TOTAL	10 858 278,50	6 618 267,26	945 659,08	3 294 352,16

2022-53 - FINANCES - AFFECTATION DU RESULTAT 2021 AU BUDGET 2022 - BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Après en avoir délibéré,

- **Décide** la reprise du solde d'exécution de la section d'investissement du budget 2021 soit 1 487 449,82€ sur la ligne budgétaire 2022 codifiée 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en recette d'investissement.
- **Approuve** les restes à réaliser en dépenses d'investissement pour 3 477 022,57 € et en recettes pour 945 659,08 € reportés au budget 2022.
- **Décide** la couverture obligatoire du résultat d'investissement cumulant les restes à réaliser de l'exercice 2021 sur la ligne budgétaire de l'exercice 2022 codifiée R1068 en recette d'investissement pour un montant de 1 043 913,67 €.
- Affecte le résultat net de 2 169 658,22 € de l'exercice 2021 sur la ligne budgétaire de l'exercice 2022 codifiée 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recette de fonctionnement.

2022-54 - FINANCES - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION COULEURS DU GRAND MESNIL

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Après en avoir délibéré,

- **Décide** d'affecter une subvention de fonctionnement de 450 € à l'association *Les Couleurs du Grand-Mesnil*,
- Dit que la dépense correspondante est inscrite au budget 2022 de la commune au compte 6574.

2022-55 - FAMILLES, PARCOURS EDUCATIF ET CITOYEN - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'ORSAY ET LE COMITE D'ENTRAIDE SOCIALE DE LA FACULTE D'ORSAY (CESFO)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Après en avoir délibéré,

- **Autorise** le Maire à signer la convention de partenariat avec le comité d'entraide Sociale de la Faculté d'Orsay.
- **Précise** que cette convention prend effet au 1er septembre 2022 pour une durée d'un an. Elle se renouvellera chaque année par tacite reconduction pour une durée ne pouvant excéder quatre ans.

2022-56 - FAMILLES, PARCOURS EDUCATIF ET CITOYEN - RENOUVELLEMENT DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Après en avoir délibéré,

- Approuve le nouveau Projet Éducatif de Territoire 2022-2025,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le PEDT et tous les documents afférents à sa mise en oeuvre.

2022-57 - JEUNESSE - AFFECTATION DES SUBVENTIONS POUR LES BOURSES AUX PROJETS JEUNES

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Après en avoir délibéré,

- Décide d'affecter les subventions telles que définies dans le tableau ci-dessous

Nom	Prénom	Nature du projet	Montant attribué
CLOUET	Quitterie	Faire le tour d'Europe	350,00€
CHOLIN	Nathan	Rénovation d'une caravane	350,00€
MEYVIAL-YZIDEE	Samuel	groupe de musique NOCTILIEN	130,00€
Total			830,00€

- Dit que la dépense correspondante, soit 830 € est inscrite au budget 2022 de la commune au compte 6574.

2022-58 - PERSONNEL COMMUNAL - TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Après en avoir délibéré,

➤ Autorise, dans l'hypothèse où ces emplois ne pourraient être pourvus par des agents titulaires, qu'il soit fait appel à des agents contractuels recrutés par contrat de droit public faisant référence à l'article 3-1 et 3-2 et 3-3 1° et 2°. Les agents recrutés devraient disposer d'un titre ou d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emplois visé et/ou des acquis de l'expérience professionnelle équivalents. L'indice de référence pour le calcul du traitement de base serait fonction du niveau de qualification et d'expérience professionnelle et ne pourrait excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade ou du cadre d'emplois visés.

> Adopte à compter du 6 juillet 2022, les modifications du tableau des emplois suivantes :

Pour la filière administrative :

Cadre d'emplois

rédacteurs

Grade: rédacteur principal de 1ère classe

- ancien effectif: 5

- nouvel effectif: 6

Pour la filière technique :

Cadre d'emplois :

ingénieurs

Grade: ingénieur principal

- ancien effectif: 0 - nouvel effectif: 1

Cadre d'emplois :

agent de maitrise

Grade : agent de maitrise principal

- ancien effectif: 11 - nouvel effectif: 12

Cadre d'emplois :

adjoint technique

Grade: adjoint technique à TNC 8/35 ème

- ancien effectif: 1 - nouvel effectif: 2

Grade: adjoint technique à TNC 15/35 ème

- ancien effectif: 6 - nouvel effectif: 7

Grade: adjoint technique à TNC 17,5/35 ème

- ancien effectif: 1 - nouvel effectif: 2

Grade: adjoint technique à TNC 20/35 ème

- ancien effectif: 0

- nouvel effectif: 3

Pour la filière sociale :

Cadre d'emplois

éducateur de jeunes enfants

Grade : éducateur de jeunes enfants classe exceptionnelle

ancien

effectif: 2

effectif: 3

nouvel

- > Autorise Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives aux recrutements.
- > Prévoit que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

2022- 59 - SPORTS - TARIFICATION ET ORGANISATION : BEBES NAGEURS

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Après en avoir délibéré,

- Approuve les nouvelles règles d'inscriptions des séances « bébés nageurs »,
- **Approuve** la tarification telle qu'elle suit, 10,50 € la séance pour les orcéens et 12,00€ la séance pour les non-orcéens,
- Adopte le règlement intérieur tel qu'il figure en annexe,
- **Précise** que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2022,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

2022- 60 - SPORTS - MODIFICATION DES TARIFS DU CENTRE MUNICIPAL D'INITIATION SPORTIVE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Après en avoir délibéré,

- **Fixe** l'application des nouveaux tarifs tels que présentés dans le tableau ci-dessous pour les activités organisées par le centre municipal d'initiation sportive ;

	Tarifs en application du QF			Quotient Familial	
CMIS Stages	Minimum	Maximum	Extérieur	Minimum	Maximum
Forfait n° 1	15,15€	18,45€	23,40 €	200,00€	2300,00€
Forfait n° 2	20,00€	26,50€	30,50€	200,00€	2300,00€
Forfait n° 3	26,80€	32,85€	40,95€	200,00€	2300,00€

- Forfait n° 1 : stage d'une journée, sans location ni transport, sans encadrement spécialisé.
- Forfait n° 2 : stage d'une journée comprenant une activité avec transport et accès payant à une infrastructure (exemple : patinoire ou mur d'escalade).
- Forfait n° 3 : stage d'une journée comprenant 2 activités avec transport et accès payant à une infrastructure (exemple : voile et golf ou voile et poney).
 - Précise que les stages peuvent contenir plusieurs jours ;
 - Précise que pour les non orcéens, il est prévu un tarif extérieur ;
 - Précise que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1er septembre 2022.

2022-61 - FAMILLES, PARCOURS EDUCATIF ET CITOYEN - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) PORTANT SUR LE DISPOSITIF D'AIDE AUX VACANCES ENFANTS LOCALE « AVEL » ET LA COMMUNE D'ORSAY

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Après en avoir délibéré,

- **Approuve** la convention de partenariat relatif au dispositif Aide aux Vacances Enfants Locale avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne (AVEL).
- Précise que la convention est conclue pour une durée de trois ans
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer, dès sa réception la convention de partenariat relative au dispositif Aide aux Vacances Enfants Locale et tous les documents y afférant.

La séance est levée à 22 heures 22 minutes.

Orsay, le

3022 JUIL 2022

David ROS

Maire d'Orsay Conseiller départemental de l'Essonne

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le :

E 4 JUIL 2022